

# Les créations d'emplois portées surtout par les PME durant la décennie 2010

Insee Première • n° 1974 • Novembre 2023



En 2020, les entreprises marchandes (hors agriculture) établies en France emploient 500 000 travailleurs salariés (hors intérim) de plus qu'en 2008. Chaque année, 1,4 million d'emplois sont créés, et presque autant sont détruits. Ces mouvements résultent à la fois de créations et de disparitions d'établissements, ainsi que de l'évolution des effectifs dans les unités existantes, à la hausse ou à la baisse. Les petites et moyennes entreprises (PME), et surtout les microentreprises, créent et détruisent plus d'emplois que les entreprises de plus grande taille. Les créations d'emplois des microentreprises sont, en particulier, stimulées par l'essor de jeunes entreprises. La plupart d'entre elles ont toutefois des perspectives de croissance limitées. Même si quelques unes se développent, elles sont 37 % à ne pas survivre au-delà de cinq ans. Les jeunes PME créent des emplois dans toutes les zones d'emploi. Les PME sont presque toujours créatrices nettes d'emplois dans les zones où l'emploi total croît.

Le tissu productif constitué par les entreprises marchandes évolue et se renouvelle sans cesse : des unités de production apparaissent, certaines se développent, d'autres perdent des emplois ou disparaissent. Ces mouvements se traduisent par des **flux d'emplois** de grande ampleur : chaque année, 1,4 million de **créations d'emplois** dues à de nouveaux établissements ou à la croissance de ceux déjà présents, et presque autant de **destructions d'emplois** liées à la disparition d'établissements ou aux établissements pérennes dont l'emploi diminue. Alors que les entreprises marchandes emploient plus de 16 millions de salariés (hors intérim) au 31 décembre 2020, les créations et les destructions annuelles représentent ainsi 9 % du stock d'emplois existant en début d'année. De 2017 à 2019, les créations d'emplois sont supérieures aux destructions. À l'inverse, les destructions dépassent les créations durant les périodes de repli de l'emploi, de 2012 à 2014, et lors des récessions liées à la crise financière en 2009 et à la crise sanitaire en 2020. Les flux d'emplois sont particulièrement élevés parmi les petites entreprises du commerce, de la construction, de la restauration ou des services aux entreprises.

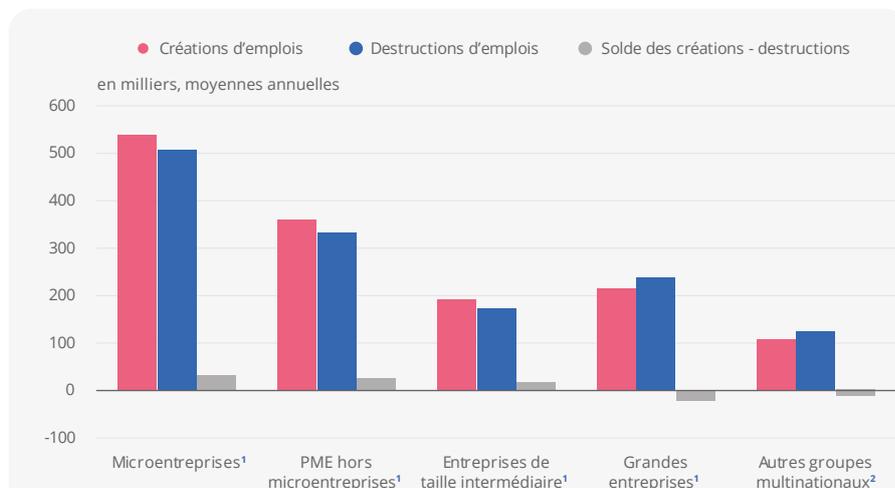
## Les PME créent et détruisent plus d'emplois que les entreprises de plus grande taille

Les **petites et moyennes entreprises (PME)** totalisent la majorité des

créations et des destructions d'emplois (62 %) ► **figure 1**, alors qu'elles concentrent moins de la moitié de l'emploi total (46 %). Parmi les PME, les **microentreprises** (19 % de l'emploi total) sont à l'origine de 37 % des flux d'emplois, soit à peu près autant que l'ensemble composé des **entreprises de taille intermédiaire (ETI)**, des **grandes entreprises** et des **multinationales sous contrôle étranger** (respectivement

18 %, 24 % et 12 % de l'emploi). Ces flux d'emplois élevés accompagnent des emplois moins stables. Les microentreprises emploient plus souvent leur main-d'œuvre salariée en contrat à durée déterminée (CDD) ou limitée (apprentissage, stages, etc.) : 18 %, contre 11 % pour l'ensemble des entreprises. Les salariés y travaillent aussi plus souvent à temps partiel (22 %, contre 15 % dans l'ensemble).

### ► 1. Créations et destructions d'emplois par catégorie d'entreprises entre 2009 et 2020



<sup>1</sup> Hors groupes multinationaux dont le centre de décision est situé à l'étranger.

<sup>2</sup> Dont le centre de décision est situé à l'étranger, quelle que soit leur taille en France.

**Lecture :** Chaque année, entre 2009 et 2020, les microentreprises créent en moyenne 541 000 emplois et en détruisent 508 000. Ces flux de créations et de destructions se traduisent par 33 000 créations nettes d'emplois par an.

**Champ :** France hors Mayotte, établissements marchands non agricoles, emploi salarié hors intérim.

**Source :** Insee, Sirius, Clap, Flores, Lifi.

## Les petites entreprises jeunes contribuent fortement aux créations d'emplois

Pour les PME, les créations d'emplois sont supérieures aux destructions. Ces entreprises sont créatrices nettes à hauteur de 60 000 emplois par an de 2009 à 2020, dont 33 000 pour les microentreprises. Pour autant, la relation entre la taille des entreprises et la création nette d'emplois n'est qu'apparente. En effet, les créations d'emplois des PME sont stimulées par l'entrée et la croissance d'**entreprises naissantes**, pour la plupart des microentreprises : de 2011 à 2020, les entreprises ayant moins de trois ans d'existence contribuent à hauteur de 18 % des créations et 4 % des destructions d'emplois, pour 3 % de l'emploi. Les créations nettes d'emplois des PME traduisent d'abord le dynamisme des jeunes entreprises.

Les microentreprises naissantes créent bien plus d'emplois qu'elles n'en détruisent, contrairement aux microentreprises existant depuis trois ans ou plus ► **figure 2**. Ces dernières représentent 16 % de l'emploi total, mais 33 % des destructions. Les flux d'emplois des PME hors microentreprises sont plus modestes : elles représentent 27 % de l'emploi et 25 % des créations et des destructions. Leurs établissements disparaissent en effet plus rarement et les entreprises créées il y a moins de trois ans avec déjà dix salariés ou plus sont peu fréquentes.

## La plupart des jeunes microentreprises créent peu d'emplois

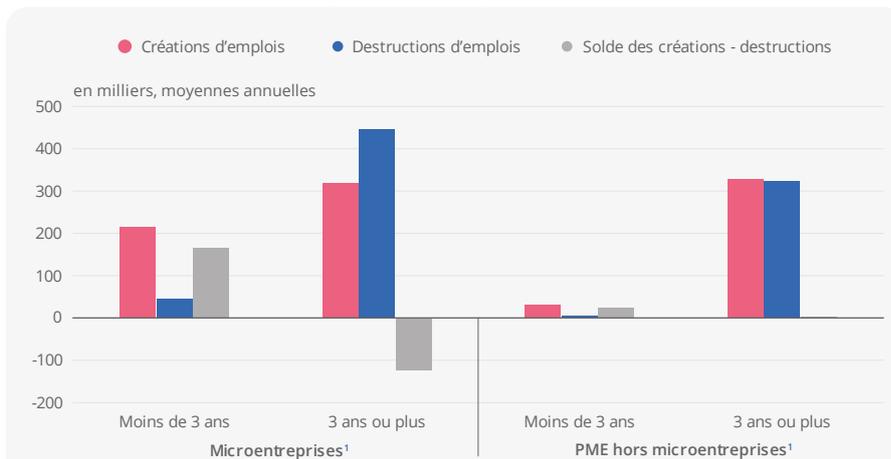
Les **cohortes de microentreprises** créées entre 2008 et 2016 représentent 386 000 nouvelles unités chaque année, avec pour l'essentiel un seul établissement. La plupart n'ont pas de salarié : une unité sur six emploie au moins un salarié à la fin de sa deuxième année d'existence. Une cohorte de microentreprises naissantes compte alors 141 000 salariés. Leur effectif global varie peu durant les trois années suivantes. Cette moyenne agrège toutefois des entreprises créées sur une période de neuf ans et masque les disparités de trajectoires liées à la conjoncture économique. Pour les cohortes de la période 2008 à 2012, comprenant une récession suivie d'une croissance faible, l'emploi atteint un pic lors de la troisième année avant de diminuer légèrement. En revanche, l'emploi des cohortes 2013 à 2016 augmente tous les ans durant les cinq années où elles sont suivies.

Les nouvelles microentreprises qui restent dans cette catégorie d'entreprises à un horizon de cinq ans, dites « stables »,

sont les plus fréquentes : 62 % des entreprises créées une année donnée sont toujours des microentreprises cinq ans après. Elles représentent les trois quarts de l'emploi d'une cohorte ► **figure 3**. Les créations nettes d'emplois de ces entreprises se concentrent sur leurs deux premières années d'existence. À la fin de leur cinquième année, l'effectif moyen des entreprises employeuses s'élève à 2,7 salariés, à peine plus qu'à la fin de la deuxième année.

Par ailleurs, de nombreuses microentreprises disparaissent rapidement après leur création. Le taux de survie à cinq ans est de 63 % pour les cohortes 2008 à 2016, plus d'un tiers des microentreprises disparaissent avant la fin de la période de suivi. Les emplois salariés nouvellement créés sont alors détruits : pour une cohorte, plus de 20 000 emplois créés lors des deux premières années n'existent plus trois ans plus tard. À horizon de dix ans, une entreprise sur deux parmi les cohortes 2008 à 2011 a disparu.

### ► 2. Flux de créations et destructions d'emplois dans les PME selon l'ancienneté et la catégorie d'entreprises entre 2011 et 2020



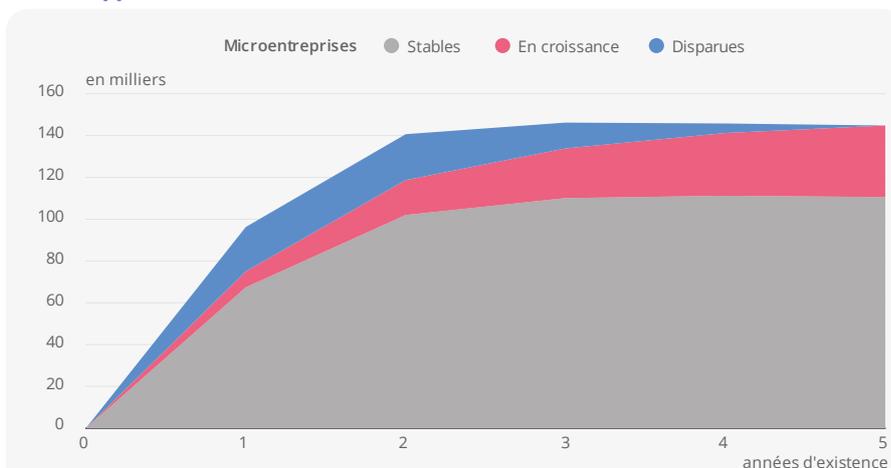
<sup>1</sup> Hors groupes multinationaux dont le centre de décision est situé à l'étranger.

**Lecture :** De 2011 à 2020, chaque année en moyenne, les microentreprises âgées de trois ans ou plus créent 322 000 emplois et en détruisent 448 000. Le solde des créations - destructions est donc négatif et s'établit à -127 000 emplois.

**Champ :** France hors Mayotte, établissements marchands non agricoles des petites et moyennes entreprises, emploi salarié hors intérim.

**Source :** Insee, Sirius, Clap, Flores, Lifi.

### ► 3. Emploi salarié des cohortes de microentreprises durant leurs cinq premières années



**Note :** Les microentreprises « stables » sont toujours dans cette catégorie d'entreprises au bout de cinq années. Les microentreprises « en croissance » sont passées dans une autre catégorie avant la fin de leur cinquième année. Les microentreprises « disparues » n'existent plus à la fin de la cinquième année.

**Lecture :** En moyenne, chaque cohorte de microentreprises créées entre 2008 et 2016 emploie 96 000 salariés au 31 décembre de l'année de leur création et 145 000 salariés quatre ans après.

**Champ :** France hors Mayotte, établissements marchands non agricoles des microentreprises créées entre 2008 et 2016, emploi salarié hors intérim, hors entreprises contrôlées par un groupe au moins une année durant la période de suivi.

**Source :** Insee, Sirius, Clap, Flores, Lifi.

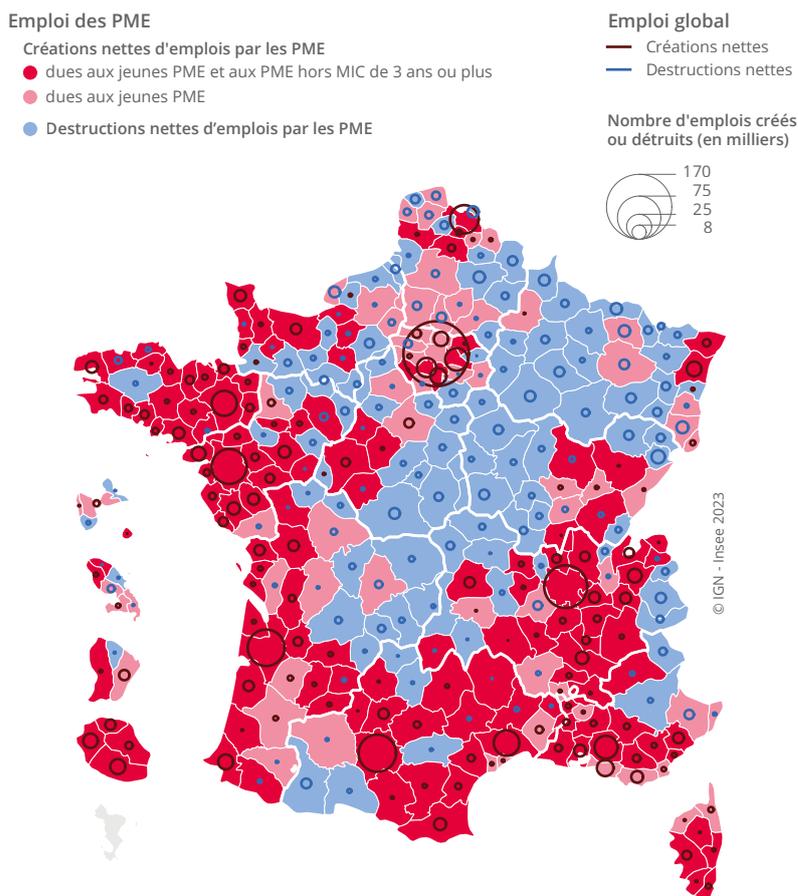
Enfin, un petit nombre de jeunes microentreprises contribue fortement aux créations nettes d'emplois. Ces entreprises, dites « en croissance », représentent moins de 1 % des nouvelles microentreprises, mais 24 % de l'emploi d'une cohorte au bout de cinq ans. Dès leur création, elles sont plus souvent employeuses et comptent plus de salariés. Leur effectif salarié augmente ensuite, si bien qu'elles quittent la catégorie des microentreprises avant la fin de leur cinquième année. Ces entreprises restent dans la grande majorité des PME. Les nouvelles entreprises non issues d'un groupe sous contrôle étranger devenant des ETI en quelques années, comme Doctolib ou ManoMano, sont des exceptions rarissimes. Avant leurs cinq ans, les microentreprises « en croissance » emploient deux fois plus de salariés qu'à la fin de leur deuxième année. Leur croissance tend à ralentir au fil du temps, mais leur poids dans l'emploi de la cohorte continue d'augmenter au-delà des cinq ans d'existence, atteignant un tiers après dix ans pour les cohortes 2008 à 2011.

### Les jeunes PME créent plus d'emplois qu'elles n'en détruisent dans tous les territoires

Les PME naissantes sont créatrices nettes d'emplois dans l'ensemble des 305 zones d'emploi de France hors Mayotte. Comme les microentreprises existant depuis trois ans ou plus détruisent plus d'emplois qu'elles n'en créent, une contribution positive des microentreprises à l'évolution de l'emploi signifie que l'essor des jeunes microentreprises compense le déclin des plus anciennes. Cette situation s'observe dans les deux tiers des zones où les microentreprises sont créatrices nettes d'emplois. Dans le tiers restant, les destructions d'emplois des microentreprises l'emportent sur les créations. La vitalité locale des PME hors microentreprises repose davantage sur les entreprises en place, créatrices nettes d'emplois dans près de la moitié des zones. Les créations d'emplois des jeunes PME de dix salariés ou plus sont plus concentrées, notamment dans les zones d'emploi franciliennes de Paris, Roissy, Évry, Marne-la-Vallée (33 % des créations pour 21 % de l'emploi total) ou celles de Nice, Montpellier, La Réunion. Au total, les créations dépassent les destructions d'emplois de l'ensemble des PME dans deux zones d'emploi sur trois ► **figure 4**. Dans la majorité de ces zones, l'emploi total augmente. À l'inverse, dans le tiers des zones où les PME ne sont pas créatrices nettes d'emplois, l'emploi diminue presque toujours.

Les PME sont créatrices nettes d'emplois dans 147 des 151 zones où l'emploi total croît de 2011 à 2020. Elles participent à l'essor de grands pôles de développement comme

## ► 4. Solde des créations et des destructions d'emplois par zone d'emploi entre 2011 et 2020



**Note :** MIC : microentreprises.

**Lecture :** De 2011 à 2020, l'ensemble des établissements de la zone d'emploi de Paris sont créateurs nets d'emplois, à hauteur de 170 000 emplois. Dans cette zone, les créations nettes des jeunes PME font plus que compenser les destructions nettes des PME âgées de trois ans ou plus.

**Champ :** France hors Mayotte, établissements marchands non agricoles, emploi salarié hors intérim.

**Source :** Insee, Sirius, Clap, Flores, Lifi.

Nantes, Bordeaux, Montpellier, Toulouse, Aix-en-Provence, Lyon, Saclay ou Lille, et de zones d'emploi plus petites, comme Arles, Châteaubriant, Douai, Haguenau, Valence, Romans-sur-Isère ou Manosque. Dans tous les territoires cités, les créations nettes des PME s'ajoutent à celles d'autres catégories d'entreprises. Les PME contribuent également à la croissance de l'emploi de zones de grande taille où les autres catégories d'entreprises, dans leur ensemble, perdent des emplois. Les PME soutiennent ainsi la modeste hausse de l'emploi total dans des zones comme Marseille, Grenoble, Reims ou Besançon, ainsi que dans des zones ayant une proportion élevée de grandes entreprises multinationales, mais qui perdent des emplois (Paris, Roissy, Strasbourg). Les PME portent à elles seules la croissance de l'emploi dans quelques zones de petite taille, où leur poids est élevé, comme Albi, Rodez ou Bastia.

À l'inverse, dans 94 zones, les suppressions nettes d'emplois des PME accompagnent la diminution de l'emploi total. Dans une

trentaine de zones où l'emploi baisse fortement, la plupart situées dans les régions Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire et Normandie, seules les entreprises naissantes sont créatrices nettes d'emploi. Enfin, dans 60 zones d'emploi, l'effectif salarié total recule malgré la croissance des PME, en raison des destructions nettes dans les établissements des grandes entreprises (Metz, Nice, Le Mans, Limoges, Poitiers), ou des multinationales sous contrôle étranger (Saint-Étienne, Colmar, Compiègne, Beauvais), voire de deux (Rouen, Le Havre, Nancy, Dijon). Les PME y sont parfois les seules créatrices nettes d'emplois (Seine-Yvelinoise, Creil, Melun, Mulhouse, Pau). ●

**Véronique Batto, Luc Naegele (Insee)**



Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## ► Méthodes

La variation du niveau d'emploi d'une catégorie d'entreprises résulte de deux effets : le solde des créations - destructions et le fait que certaines entreprises changent de catégorie. Par exemple, l'emploi des PME diminue si une PME créatrice nette d'emplois devient une entreprise de taille intermédiaire (ETI). La variation nette de l'emploi d'une catégorie peut donc diverger par rapport au solde des créations et des destructions. La méthode adoptée pour comptabiliser les transferts d'emplois entre catégories est dite « dynamique » [Bacheré *et al.*, 2021]. Elle consiste à répartir l'évolution de l'emploi en fonction des seuils définissant les catégories d'entreprises. Ainsi, une PME qui compte 248 salariés et crée deux emplois franchit le seuil des 249 salariés et devient une ETI : un emploi est alors attribué aux créations des PME et un emploi aux créations des ETI. En cas de rachat, il n'y a ni création, ni destruction d'emplois, mais simplement un transfert d'une catégorie à l'autre.

Ainsi, les microentreprises sont créatrices nettes d'emplois alors que leur effectif salarié diminue en niveau, de même pour les autres PME. Celles-ci bénéficient des transferts d'emplois liés aux microentreprises qui dépassent le seuil de neuf salariés, mais perdent davantage d'emplois du fait de la croissance des PME devenant ETI ou rachetées par des ETI.

À l'inverse, l'emploi des grandes entreprises progresse par croissance externe : leurs destructions nettes d'emplois sont plus que compensées par les rachats d'entreprises de plus petite taille [Bacheré, Mirouse, 2021]. L'emploi des ETI est porté à la fois par les créations nettes et les acquisitions [Mirouse, 2022]. Les deux effets jouent négativement pour les multinationales sous contrôle étranger.

L'ancienneté n'est pas mesurée pour les entreprises créées avant 2008, c'est pourquoi les statistiques par ancienneté sont présentées pour la période 2011-2020. Les cohortes de microentreprises naissantes sont suivies pendant cinq ans, la cohorte la plus récente est donc celle de 2016, suivie jusqu'au 31 décembre 2020. Aucun lien n'étant établi ici entre les flux d'emplois et l'introduction d'innovations, cette étude ne vise pas à quantifier la « destruction créatrice » [Schumpeter, 1942].

## ► Sources

Les données utilisées couvrent la France hors Mayotte et proviennent des données de démographie des établissements de 2008 à 2020 (stocks et transferts d'établissements, continuité économique, etc.), enrichies de données sur l'emploi issues des sources Clap (2008 à 2015) et Flores (à partir de 2016) et des informations sur le contour des entreprises issues de la source Lifi. Des travaux méthodologiques ont été réalisés pour traiter les ruptures de séries et pour gérer au mieux les réorganisations des grands groupes. L'objectif est d'avoir une approche économique de la démographie des établissements en minimisant les effets administratifs. La mesure des flux d'emplois obtenue est cohérente avec les estimations les plus robustes disponibles pour la France [Picart, 2008]. Les travaux de l'*US Census* [Haltiwanger *et al.*, 2017] ou les études internationales de l'OCDE [OCDE, 2016] parviennent à des conclusions proches.

Les données utilisées permettent d'obtenir des évolutions d'emploi au niveau des zones d'emploi, en disposant d'informations précises sur les établissements et leur entreprise. Des écarts peuvent apparaître avec les *Estimations d'emplois localisés*, source de référence sur l'emploi et ses évolutions. Ils s'expliquent notamment par des différences de champ, en particulier la prise en compte des intérimaires dans les Estimations d'emplois. Les données sur les caractéristiques des contrats de travail proviennent de la *Base Tous salariés*.

## ► Définitions

Les **flux d'emplois** annuels sont le résultat de la variation de l'emploi dans les établissements, mesurée en comparant l'effectif salarié en début et en fin d'année. Ce ne sont pas des flux de main-d'œuvre : par exemple, un départ en retraite immédiatement remplacé implique un flux de main-d'œuvre (départ d'un travailleur, embauche d'un autre), mais pas de flux d'emplois (effectif de l'établissement ne varie pas).

Les **créations d'emplois** sont les flux d'emplois liés à l'entrée de nouveaux établissements ou à la hausse de l'emploi dans les établissements pérennes.

Les **destructions d'emplois** sont les flux d'emplois liés à la sortie des établissements ou à la baisse de l'emploi dans les établissements pérennes. Les établissements sortants perdent tous leurs emplois, salariés ou non, d'une année sur l'autre.

Quatre **catégories d'entreprises** sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n° 2008-1354) pour les besoins de l'analyse statistique et économique : les petites et moyennes entreprises, dont les microentreprises, les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises. Dans cette étude, quelle que soit leur taille dans le pays, les groupes internationaux qui contrôlent au moins une filiale en France et dont le centre de décision est situé à l'étranger sont regroupés dans une cinquième catégorie, les **multinationales sous contrôle étranger**.

Les **petites et moyennes entreprises (PME)** sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elles incluent la catégorie des **microentreprises (MIC)** qui occupent moins de dix personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Les **grandes entreprises (GE)** sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Les **jeunes entreprises** ou **entreprises naissantes** ont été créées il y a moins de trois ans.

L'ancienneté d'une entreprise est celle de son plus ancien établissement, mesurée au 31 décembre.

Une **cohorte de microentreprises** est l'ensemble des microentreprises créées une année donnée, hormis les entreprises appartenant à un groupe pendant au moins une année au cours de la période où elles sont suivies.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Le découpage 2020 se fonde sur les flux de déplacements domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2016.

## ► Pour en savoir plus

- **Mirouse B.**, « [Entre 2009 et 2019, l'emploi des ETI porté par les embauches et les fusions-acquisitions des PME](#) », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2022.
- **Bacheré H., Mirouse B.**, « [Une dynamique d'emploi spécifique dans les grandes entreprises](#) », Insee Première n° 1839, février 2021.
- **Bacheré H., Brassier Z., Mirouse B.**, « [Décomposition de l'évolution de l'emploi par catégorie d'entreprise. Comparaison des méthodes et application à l'économie française](#) », Documents de travail n° H2021-02, Insee, février 2021.
- **Lawrence J., Haltiwanger J., Goldschlag N.**, « [The Role of Firm Age in the Dynamics of Job Creation and Destruction](#) », *Random Samplings, US Census*, septembre 2017.
- **OCDE**, « [No Country for Young Firms? Policy failures and regulations are a greater obstacle for start-ups than for incumbents](#) », *STI Policy Note, Directorate for Science, Technology and Innovation*, juin 2016.
- **Picart C.**, « [Flux d'emploi et de main-d'œuvre en France : un réexamen](#) », *Économie et statistique* n° 412, octobre 2008.
- **Schumpeter J.**, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, 1942.

Direction générale :  
88 avenue Verdier  
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :  
B. Lhommeau,  
S. Pujol

Maquette :  
B. Rols

Code Sage : IP231974  
ISSN 0997 - 6252  
© Insee 2023  
Reproduction partielle  
autorisée sous réserve de  
la mention de la source et  
de l'auteur



Directeur de la  
publication :  
Jean-Luc Tavernier

Rédaction :  
A. Évrard

@InseeFr  
www.insee.fr

